



Identifier les symptômes des violences conjugales chez l'enfant

Groupe de travail « Enfants co-victimes de violences conjugales » de l'OVFF 34 2024

Le groupe de travail sur les enfants co-victimes des violences conjugales de l'Observatoire des violences faites aux femmes, sexistes et intra-familiales de l'Hérault (OVFF 34) a mené un travail d'identification des violences et du repérage des symptômes des violences conjugales chez l'enfant.

Une symptomatologie a été construite, prenant en compte la temporalité du couple :

- lorsque le couple vit sous le même toit,
- lors de la séparation,
- après la séparation.

Ce travail vise à soutenir les interventions de professionnel·les en contexte de violences intra-familiales. Ce tableau n'est pas exhaustif et il est vraisemblable que les violences et les symptômes soient identiques aux trois étapes. Il est néanmoins essentiel de les différencier afin d'avoir une exhaustivité des situations rencontrées sur le terrain et de réaffirmer que les violences conjugales ne cessent pas à la séparation du couple, surtout dans le cas où des enfants sont présents.

TABLEAU DE SYMPTOMATOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES POUR LE REPERAGE CHEZ LES ENFANTS

	CONTEXTE DE VIOLENCES CONJUGALES	SYMPTÔMES IDENTIFIABLES CHEZ L'ENFANT
COUPLE VIVANT SOUS LE MEME TOIT	<ul style="list-style-type: none">• Violences psychologiques• Violences sexuelles• Violences administratives et financières• Violences physiques• Soustraction/enlèvement de l'enfant• Interdiction d'accès aux soins pour l'enfant	<ul style="list-style-type: none">• Construction de l'enfant sur des repères non protecteurs• Refus de dire• Conflit de loyauté• Comportement de stress – hypervigilance• Discours changeant selon les professionnel·les ou personnes rencontrées• Comportement sexualisé et Influencé par les normes de domination masculine• Difficultés relationnelles avec l'entourage : ami.es, famille élargie, etc• Comportement paroxystique : enfant avec un comportement très exubérant ou très discret : toujours poussé à l'extrême, mangeant beaucoup ou pas du tout, pas de juste mesure• Atteinte à soi-même : conduite à risque, scarification, trouble alimentaire, somatisation, trouble du sommeil, énurésie, encoprésie• Apparition d'agitation psychomotrice, insécurité affective• Banalisation de la violence et reproduction sur autrui• Conflit de protection

PERIODE DE SEPARATION	CONTEXTE DE VIOLENCES CONJUGALES	SYMPTÔMES IDENTIFIABLES CHEZ L'ENFANT
	<ul style="list-style-type: none"> ‘ Absence de communication ou communication violente ‘ Précarité financière et administrative ‘ Conflits de loyauté ‘ Insécurité et peur ‘ Grosses tensions : menaces, chantages, violences ‘ Risque accru de passage à l'acte ‘ Absence de projection sur l'avenir : insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ‘ Manque de confiance en soi et en les autres ‘ Mise en danger : fugue, scarification, consommations de produits, hypersexualisation, tentative de suicide... ‘ Culpabilité constante ‘ Retard de développement et de langage ‘ Peur de l'abandon ‘ Troubles psychiques, psychologiques, alimentaires, du comportement, de la concentration : fatigabilité, irritabilité, agressivité ‘ Sur adaptabilité ‘ Difficulté de communication par reproduction du fonctionnement familial ‘ Difficultés scolaires : absentéisme, baisse de résultats ‘ Gestion des émotions difficiles : renfermement, isolement, agressivité

COUPLE SEPRE	CONTEXTE DE VIOLENCES CONJUGALES	SYMPTÔMES IDENTIFIABLES CHEZ L'ENFANT
	<ul style="list-style-type: none"> ‘ Audition au tribunal ‘ Mesure AEMO – enquête sociale ‘ Division de la fratrie ‘ Violences physiques ‘ Conflit de protection ‘ Différents selon les décisions judiciaires : vie avec la victime, avec l'auteur, garde alternée, placement, visites médiatisées ‘ Passage de bras ‘ Violences économiques et administratives ‘ Contexte émotionnel sensoriel de l'enfant ‘ Déménagement, changement de repères, d'école, de domicile ‘ Absence de communication entre les parents ‘ Violences psychologiques : instrumentalisation, manipulation ‘ Autorité parentale 	<ul style="list-style-type: none"> ‘ Tentative de suicide ‘ Se faire oublier ‘ Image faussée des figures masculines et féminines ‘ Anxiété ‘ Impact sur les fonctions cognitives et la mémoire ‘ Comportements violents ‘ Désharmonisation et troubles autistiques ‘ Echec scolaire, absentéisme ‘ Trouble de l'attachement ‘ Fugue ‘ Enfant parentalisé ‘ Conduites à risque ‘ Prostitution ‘ Maladie par somatisation ‘ Troubles de l'oralité : anorexie, boulimie, ‘ Scarification ‘ Régression ‘ Sur adaptabilité ‘ Problèmes de peau : eczéma

Récapitulatif synthétique sous forme de roues (issues des travaux de l'observatoire des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis)

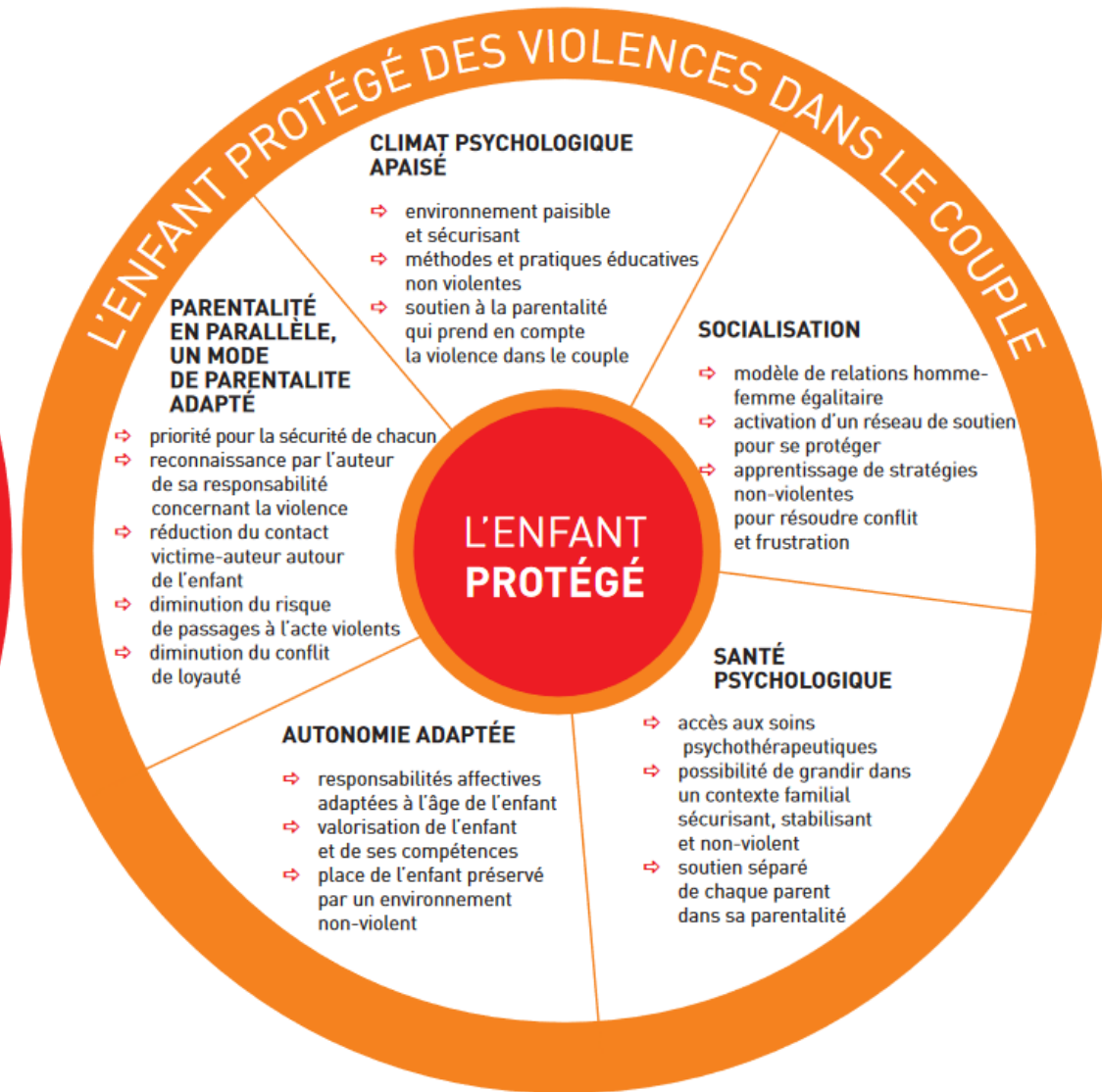


TABLEAU DES RISQUES LIES AUX VIOLENCES CONJUGALES POUR LES ENFANTS ET POSTURE PROFESSIONNELLE AFFERENTE

	COUPLE PARENTAL SOUS LE MEME TOI	SEPARATION EN COURS	COUPLE PARENTAL SEPRE
RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> Le projet éducatif n'est pas co-construit mais imposé au co-parent victime La négociation n'est pas possible Disqualification du parent victime devant l'enfant, entravant son autorité Transmission d'un schéma de pouvoir vertical et rigide qui empêche l'autonomie de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Risque élevé de passage à l'acte violent physique Multiples allers-retours au domicile de la victime 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de passage à l'acte meurtrier plus élevé après la séparation et lors de la passation de l'enfant Violences supplémentaires quand la charge de l'organisation des droits de visite revient à la victime
ROLE DES PROFESSIONNEL·LES	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la temporalité des victimes, l'emprise de l'auteur, la peur pour ses enfants Poser la question des violences conjugales de manière systématique Identifier les signes cliniques de souffrance chez l'enfant pour penser les protocoles d'accompagnement Se positionner sur l'interdit de la violence Adapter son vocabulaire à la victime et à l'enfant pour éviter le jargon professionnel Favoriser la parole de l'enfant en respectant son rythme dans un environnement où il se sent en sécurité et en confiance 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des violences conjugales dans les décisions des juges aux affaires familiales (JAF) : développer la communication Reconnaissance des effets des violences conjugales dans les décisions des JAF : adapter en fonction des âges Se positionner sur l'interdit de la violence Etre vigilant·e quant aux dynamiques d'emprise chez professionnel·les Sécuriser le cadre d'accompagnement des victimes et des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser la passation de l'enfant Interroger la définition du lien : le parent violent reste le parent même l'autorité parentale a été partiellement levée ou le contact interdit. Le lien n'est pas la même chose que le droit de visite : adapter au cas par cas Mettre en place le système de parentalité parallèle avec des coéquipiers parentaux et des soutiens d'enfants qui sont des personnes tierces neutres